# DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES

**OBJET** 

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2016

Agenda d'Accessibilité Programmé pour les bâtiments ERP (AD'AP)

Commune de LOUVROIL

N° 05/03/16

S.T./CM/DS

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

# COMMUNE DE LOUVROIL

Envoyé en préfecture le 11/03/2016

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ID: 059-215903659-20160308-050316-DE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 08 MARS 2016

L'an deux mil seize le 8 Mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 2 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de <u>Madame Annick MATTIGHELLO</u>, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS: MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge à partir de 19 h 05, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, EL HADANI Mustapha, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, MENAGE Régine, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VASAMULIET Hugues, DESPEGHEL Daniel, CONVENANCE Jean Luc, CORNUT Micheline, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Monsieur DEVORSINE Serge a donné procuration à Monsieur VASAMULIET Hugues jusqui

Madame MERIAUX Sabine a donné procuration à Madame LIBIER Marie Paule Monsieur LIBERT Jean Claude a donné procuration à Monsieur ASCONE Giuseppe Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha Monsieur VERWAERDE Laurent a donné procuration à Monsieur EL HADANI Mustapha Madame GILLOTEAU Sergine a donné procuration à Monsieur MEUNIER Richard

Absents: DUBOIS Jean Louis, CAPELLE Valérie

Formant la majorité des membres en exercice.

# SECRETAIRE DE SEANCE : VILTART PATRICK

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2015 relative à l'élaboration d'un AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) afin de rendre les locaux municipaux et prestations accessibles à tous.

Madame le Maire rappelle que l'estimation financière de l'ensemble de la mise en accessibilité s'élève (pour les 28 établissements) à 593 521 € HT environ, répartis sur quatre années, et propose à l'Assemblée de solliciter la subvention Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux (DETR) pour tout ou partie des dits travaux, soit 30% du montant hors taxes des travaux, répartis de la manière suivante :

Année	АМО	СТ	Travaux	Subvention DETR (30% uniquement sur cout travaux)	Etat Soutien Invest Public Local	Fonds Concours CAMVS (20%)	Part Ville (20%)
2016	34 402	7 760	160 649	48 195	73 492	40 562	40 562
2017	3 857	6 120	129 070	38 721	44 707	27 809	27 809
2018	4 542	7 200	152 002	45 601	52 646	32 749	32 749
2019	4 536	7 160	151 800	45 540	52 558	32 699	32 699
	47 337	28 240	593 521	178 057	223 403	133 819	133 819
		669 098		669 098			

Envoyé en préfecture le 11/03/2016 Reçu en préfecture le 11/03/2016 Affiché le

ID: 059-215903659-20160308-050316-DE

L'Assemblée,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Sollicite à l'unanimité une subvention dans le cadre de la D.E.T.R pour tout ou partie des travaux, soit 30% du montant HT des travaux dont le coût estimatif est réparti comme suit :

Année	АМО	ст	Travaux	Subvention DETR (30% uniquement sur cout travaux)	Etat Soutien Invest Public Local	Fonds Concours CAMVS (20%)	Part Ville (20%)
2016	34 402	7 760	160 649	48 195	73 492	40 562	40 562
2017	3 857	6 120	129 070	38 721	44 707	27 809	27 809
2018	4 542	7 200	152 002	45 601	52 646	32 749	32 749
2019	4 536	7 160	151 800	45 540	52 558	32 699	32 699
U.S. WAS							
	47 337	28 240	593 521	178 057	223 403	133 819	133 819
		669 098		669 098			

Dit que le complément de financement d'un montant de 133 819 € HT sera effectué sur fonds propres.

Dit que les travaux seront inscrits pour l'ensemble de la dépense aux budgets 2016, 2017, 2018 et 2019 et que le montant de la D.E.T.R. sera lui, inscrit en recette au budget communal, après notification d'attribution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance le 8 Mars 2016 Ont signé les membres présents Pour Copie Conforme, Le Maire, A. MATTIGHELLO